

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**VENDREDI  
LE 4 MARS 2016**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le vendredi, quatrième jour du mois de mars deux mille seize, à dix heures (10h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Andrée Clouâtre, maire d'Henryville, M. Roland-Luc Béliveau, maire de Lacolle, M. Mario Van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

---

10 h 00      **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1725-03-16      Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.-            Ajout du point 1.1.1 B) Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : Règlements 336-2015, 337-2015, 338-2015 et 340-2015.
- 2.-            Ajout du point 2.1.4 : Octroi de prêts FLI2016-37 et FLI2016-38.
- 3.-            Ajout du point 2.2.6 : Édition 2013-2015 : Réaffectation de montants - Site maculture.com.
- 4.-            Ajout du point 3.1.4 : Demande d'aide financière réitérée pour le projet Assisto.ca.
- 5.-            Ajout du point 4.4 : Cours d'eau Rouillé, branches 4, 6 et 7 - Saint-Jean-sur-Richelieu : Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination.
- 6.-            Ajout du point 4.7 : Séance de travail relative aux cours d'eau et autres dossiers.

CAPV2016-03-04

7.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1726-03-16 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 3 février 2016 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

**1.0 URBANISME**

**1.1 Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1 Avis techniques**

**A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**A.1 Règlement 1344**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1344 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise les ententes relatives à des travaux municipaux.

**A.2 Règlement 1413**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1413 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement agrandit une zone dans un secteur situé à l'ouest de la rue Jacques-Cartier sud et au nord de la rue Bégin.

**A.3 Règlement 1416**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1416 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise une superficie d'implantation au sol cumulative à 65 mètres carrés pour des constructions accessoires de type « remise isolée » et fixe les marges avant minimales et avant secondaires minimales à 6,5 mètres au lieu de 8 mètres pour une zone située entre la rue René-Boileau et le boulevard du Séminaire sud.

**A.4 Règlement 1417**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1417 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement permet les usages « table champêtre » et toutes autres activités liées à l'agrotourisme. Il autorise également les services de garde ou pension pour animaux, sauf les chiens ou autres canidés.

**A.5**                    **Règlement 1424**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1424 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à créer une nouvelle zone du groupe communautaire et y autorise les usages « services municipal et gouvernemental » de même que communautaire pour un secteur situé au sud de la 9<sup>e</sup> Avenue, au nord de la 8<sup>e</sup> Avenue et à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue.

**B)**                        **Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**B.1**                      **Règlement 336-2015**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 336-2015 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement permet la vente de pièces de véhicules et machineries lourdes à l'intérieur de la zone 528.

**B.2**                      **Règlement 337-2015**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 337-2015 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise et régit les enseignes électroniques pour certaines zones de commerces et dans la zone 304.

**B.3**                      **Règlement 338-2015**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 338-2015 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise les usages « garderie » et « résidence pour personnes âgées » pour la zone 304.

**B.4**                      **Règlement 340-2015**

Considérant que ce règlement vise à retirer les normes relatives aux zones d'inondation pour plusieurs zones identifiées en plaine inondable au schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu, les membres du comité administratif recommandent de ne pas approuver le règlement 340-2015 puisque des dispositions dudit règlement viennent à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. Il est mentionné que les représentants de la municipalité ont été informés de cette orientation.

**1.1.2**                    **Modifications**

**A)**                        **Modifications - Suivi du dossier**

Les membres du comité administratif demandent de solliciter une rencontre avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, afin d'échanger sur les différents règlements de modification du schéma d'aménagement et de développement n'ayant pas été approuvés par le ministère au cours des trois dernières années.

**1.1.3 Urbanisme - Divers**

**A) Futures orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire - Travaux conjoints avec l'UPA**

Il est mentionné que dans le cadre de la réunion annuelle des représentants de l'UPA Haut-Richelieu et de la MRC du Haut-Richelieu tenue au cours du mois de janvier dernier, il a été suggéré par les représentants de l'UPA qu'un comité technique se forme pour tenir deux à trois réunions afin de transmettre au Gouvernement une position commune et concertée relative aux futures orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. À cet effet, une première rencontre avait été fixée pour le 2 mars 2016. Dans une lettre émise le 22 février 2016, le président de l'UPA Haut-Richelieu, M. Jaclin Bisailon écrivait qu'il préférerait que la rencontre soit reportée considérant que le préfet n'était pas disponible pour y assister. Il demandait également que deux sujets soient ajoutés à l'ordre du jour soit, le fonctionnement du comité consultatif agricole (CCA) et la fiscalité municipale. Par ailleurs, il mentionnait que le préfet de la MRC du Haut-Richelieu pourrait exprimer la position de la MRC quant aux futures orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de l'UPA Haut-Richelieu qui se tiendra le 17 mars 2016.

Après échanges, les membres du comité administratif demandent d'aviser le président de l'UPA Haut-Richelieu, M. Jaclin Bisailon, que le préfet ne pourra communiquer la position de la MRC quant aux futures orientations gouvernementales dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de cet organisme puisque les échanges avec l'ensemble des membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ne seront pas intervenus d'ici au 17 mars 2016. Par ailleurs, l'objectif premier de la démarche était d'obtenir une position concertée avec l'UPA.

**2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1 Conseil économique du Haut-Richelieu**

**2.1.1 Poste de la direction générale**

Le directeur général soumet que cinq candidatures ont été retenues dans le cadre du processus visant à combler le poste de la direction générale du Conseil économique du Haut-Richelieu. À cet effet, les entrevues interviendront le 7 mars prochain.

**2.1.2 Poste de gestionnaire en tourisme**

Le directeur général soumet que la gestionnaire en tourisme a été engagée soit, Mme Isabelle Charlebois. Cette dernière entrera en fonction le 7 mars prochain.

**2.1.3 Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région - Intégration au CEHR**

Le directeur général soumet qu'une rencontre est intervenue avec la présidente de Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région, Mme Mélanie Dufresne, M. Renel Bouchard, membre du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu et M. Claude Leroux, représentant de la MRC du Haut-Richelieu au sein de Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région afin de faire le point sur le suivi du dossier d'intégration de cet organisme au CEHR. Il a été convenu que le tout devrait se réaliser d'ici la fin mars (dans la mesure du possible), qu'il ne s'agirait pas d'une fusion mais bien d'une fermeture complète, que les montants attribués au Tourisme par la MRC du Haut-Richelieu seront entièrement utilisés à cette fin et qu'un membre du comité stratégique (actuellement les membres du conseil d'administration de Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région) siègera au sein du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu, une fois les règlements généraux modifiés.

**2.1.4 Octroi de prêts - FLI2016-37 et FLI2016-38**

Les membres du comité administratif recommandent que les prêts FLI2016-37 et FLI2016-38 soient octroyés conditionnellement à l'obtention d'une recommandation du CEHR à cet effet.

## **2.2 Entente tripartite de développement culturel**

### **2.2.1 Appel de projets 2016 - Enveloppe de 10 000\$**

Le directeur général soumet que l'entente tripartite de développement culturel 2016-2018 prévoit que pour l'année en cours, un montant de 10 000\$ est attribué pour les projets en médiation culturelle. Ce montant n'étant pas substantiel, l'aide financière maximale accordée à un projet a été réduit à 2 500\$ au lieu de 10 000\$.

### **2.2.2 Années 2 et 3 - Projets en médiation culturelle**

Les membres échangent sur l'éventualité de regrouper les enveloppes 2017 et 2018 totalisant 30 000\$ pour le prochain appel de projets en médiation culturelle. Le tout sera discuté dans le cadre de la prochaine réunion des membres du comité administratif.

### **2.2.3 Entérinement de documents**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier les différents documents de soutien pour l'aide financière accordée aux projets en médiation culturelle et la mise en œuvre de l'entente tripartite de développement culturel 2016-2018.

### **2.2.4 Nomination des membres du comité de suivi**

Conformément à l'entente tripartite de développement culturel 2016-2018, les membres du comité administratif recommandent de confirmer la nomination des membres du comité de suivi soit, Mme Annie Goudreault, directrice de la Montérégie du ministère de la Culture et des communications (MCC) ou en son absence, M. Marcel Faucher, conseiller en développement culturel du MCC, M. Mario Bastien, directeur, service des loisirs et bibliothèques de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ou en son absence, Mme Dominique Richer, régisseuse à la culture et Mme Joane Saulnier, directeur général de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence, Mme Manon Dextraze, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

### **2.2.5 Nomination des membres du comité d'analyse**

Considérant qu'un appel de projets est intervenu pour les projets en médiation culturelle, les membres du comité administratif recommandent de constituer le comité d'analyse et procéder à la nomination de Mme Andrée Clouâtre, conseillère régionale, Mme Christiane Marcoux, conseillère régionale, Mme Annie Goudreault, directrice de la Montérégie du ministère de la Culture et des Communications (MCC) ou en son absence, M. Marcel Faucher, conseiller en développement culturel du MCC, Mme Andrée Bouchard, présidente du comité culture du Conseil économique du Haut-Richelieu, Mme Dominique Richer, Régisseuse à la culture de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et Mme Nicole Mongeon, représentante de la Corporation du Fort St-Jean.

### **2.2.6 Édition 2013-2015 - Réaffectation de montants**

Les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution visant à réaffecter un montant résiduel de l'édition 2013-2015 pour le projet de mise à niveau du site Web « MaCulture.ca » (6 726 \$) et le livre « 350 ans d'histoire » (6 000 \$).

### **2.3 Politique culturelle du Haut-Richelieu - Projets potentiels**

Le directeur général soumet que depuis l'année 2000, la MRC du Haut-Richelieu a investi 50 000 \$ par année pour la mise en œuvre de la Politique culturelle du Haut-Richelieu. Au cours des 16 dernières années, les sommes annuelles non dépensées ont été cumulées et réservées pour cette fonction et se chiffrent à 156 720\$. Les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution visant à demander au ministère de la Culture et des Communications (MCC) de bonifier l'entente tripartite de développement culturel afin d'augmenter sa contribution d'au moins 100 000\$ sujet à une participation équivalente de la MRC du Haut-Richelieu. Advenant le refus du MCC, cette somme pourrait faire l'objet d'octroi d'aides financières pour différents projets, en respectant une répartition de 80-20 en fonction des contributions financières des municipalités périurbaines et de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

### **2.4 Fonds de développement des territoires (FDT)**

#### **2.4.1 MRC Beauce Sartigan**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de permettre le cumul des sommes versées par le Fonds de développement des territoires (FDT) pour la durée du Pacte fiscal 2016-2019. Cette initiative est appuyée sur le fait de ne pas forcer les MRC à dépenser les montants trop rapidement et permettre l'analyse ou la mise sur pied de projets structurants.

#### **2.4.2 Répartition pour l'année 2016**

Les membres du comité administratif analysent deux scénarios de répartition du FDT suite aux échanges intervenus entre les membres du conseil le 10 février 2016. Ce sujet sera discuté avec l'ensemble des membres du conseil préalablement à la séance régulière du 9 mars 2016.

### **2.5 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) - Octroi de contrat**

Le directeur général soumet que six (6) soumissions ont été déposées suite à l'appel d'offres paru au sein du SEAO. Le comité d'analyse a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix de quatre (4) d'entre elles puisqu'elles ont atteint le pointage adéquat soit, 70. La soumission conforme la plus basse a été présentée par la firme CIMA+ s.e.n.c. pour un montant de 70 350 \$. Par conséquent, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à cette firme. Par ailleurs, une demande d'extension de délai de deux (2) mois sera formulée auprès du ministère des Transports en vue de réaliser les travaux dans les délais impartis.

### **2.6 Droit de passage - Club de motoneige Les Sabres région d'Iberville inc.**

**CONSIDÉRANT** le règlement RM500 concernant les usages, la circulation, le stationnement, les nuisances, les animaux, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les Parcs régionaux du territoire de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et la gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC souhaite la collaboration des usagers de la motoneige afin de respecter la signalisation, les propriétés riveraines de même que les utilisateurs de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham ;

**EN CONSÉQUENCE;**

1727-03-16 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu renouvelle l'autorisation d'utiliser la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017 pour le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Appolon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide, le tout suivant les dispositions du règlement RM500;

**DE DEMANDER** au Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de procéder à l'installation de panneaux de signalisation de la vitesse à un maximum de 30 km/h à chaque intersection du tronçon l'Autoroute 35 jusqu'au Rang Kempt et ce, d'ici le 24 décembre 2016;

**DE DEMANDER** au président du Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de rencontrer les représentants de la Sûreté municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu pour identifier les traverses autorisées à l'intérieur du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

**D'AVISER** le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Appolon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide que la présente autorisation est limitée aux saisons 2015-2016 et 2016-2017 soit, du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> avril 2016 et du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017;

**D'AVISER** les trois clubs de motoneige concernés que le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu évaluera les résultats de chaque saison afin de reconduire ou non la présente autorisation.

ADOPTÉE

## **2.7 MESI - Entente de collaboration - Plan national de Sécurité civile (PNSC)**

Les membres du comité administratif souhaitent obtenir copie de l'entente de collaboration antérieure à laquelle M. Jacques La Rue, directeur régional du MESI fait référence et ce, préalablement à la prise de décision à cet effet.

## **3.0 FONCTIONNEMENT**

### **3.1 Finances**

#### **3.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 9 mars prochain.

#### **3.1.2 Aide financière accordée à différents organismes - Remise**

Le directeur général soumet que la remise de l'aide financière annuelle accordée à divers organismes se tiendra à 19h20 le 9 mars 2016. Les montants suivants seront remis : Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu (10 000\$), le Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) (1 500\$), la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la « Soirée Ès-Arts » (1 500\$) de même que l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (10 000\$).

#### **3.1.3 Demandes d'appui**

##### **A) MRC de Lotbinière - Loi sur la Société d'habitation du Québec/OH**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Lotbinière afin que le gouvernement du Québec maintienne le statu quo en matière de logement social sur le territoire et n'oblige pas la fusion de ces dernières sans tenir compte de la grandeur du territoire et du caractère rural de certaines MRC.

CAPV2016-03-04

**B) MRC de la Haute-Yamaska - Pouvoirs aux MRC en matière de bandes riveraines**

Les membres du comité administratif ne recommandent pas d'appuyer les démarches de la MRC de la Haute-Yamaska à l'effet que la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement confie certains pouvoirs aux MRC, particulièrement en matière de protection de la bande riveraine et ce, afin de respecter l'autonomie municipale. Par ailleurs, les membres conviennent que dans le cas où une compétence serait attribuée à une MRC elle devrait être exclusive sans possibilité d'intervention, d'interprétation ou d'influence des différents ministères.

**C) MRC des Pays-d'en-Haut - Élargissement de la consigne - Impacts**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC des Pays-d'en-Haut afin que le gouvernement du Québec n'élargisse pas la consigne puisque cette orientation ne solutionne pas les problématiques.

M. Réal Ryan quitte la réunion.

**3.1.4 Assisto.ca**

Le directeur général soumet une missive de la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu - Rouville signée par Mme Sylvie Boucher, présidente, à l'effet de demander une révision de la décision du comité administratif de refuser une aide financière de 5 000\$ pour la pérennisation du site internet Assisto.ca. Les membres du comité administratif maintiennent leur orientation puisque les citoyens peuvent trouver l'information à l'aide du Web. Une missive à cet effet sera transmise.

**3.2 Fonctionnement - Divers**

**3.2.1 Rencontre - Projet Nouvelle terre d'accueil pour les réfugiés**

Les membres du comité administratif accorde une période de 20 à 30 minutes à Mme Martine Groulx et M. Gilles Perreault de l'Ancre pour présenter le projet « Nouvelle terre d'accueil pour les réfugiés » et ce, préalablement à la séance régulière du 9 mars 2016.

**3.2.2 Correction de résolutions**

Le directeur général soumet que trois (3) résolutions ont été corrigées suivant les dispositions du Code municipal d'où le dépôt d'un rapport aux membres du conseil lors de la prochaine séance. En l'occurrence, les modifications mineures apportées sont :

1. Résolution 14137-15 entérinée le 25 novembre 2015 relative à la nomination de signataires pour les protocoles de prêts du Fonds local d'investissement (FLI), au 8<sup>e</sup> paragraphe le nom « Nathalie Bégin » est remplacé par « Nathalie Beaudin ».
2. Résolution 14139-15 entérinée le 25 novembre 2015 relative au mandat et transfert des opérations à la MRC de Brome-Missisquoi dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts ((PADF), le paragraphe ci-bas a été ajouté :  
  

*« D'AUTORISER le préfet à signer l'entente de délégation concernant la gestion dudit programme à intervenir avec l'ensemble des MRC de la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. »*
3. Résolution 14184-15 entérinée le 9 décembre 2015 relative à l'octroi de prêt dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) au 3<sup>e</sup> paragraphe, le dossier « FLI2015-34 » est remplacé par « FLI2015-35 ».



**4.0 COURS D'EAU**

**4.1 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud**

**4.1.1 Réclamation - M. Sylvain St-Denis**

Le directeur général soumet que M. Sylvain St-Denis a transmis une réclamation pour perte de récolte du blé d'automne suite aux conditions météorologiques rigoureuses du 26 décembre 2014. Une recommandation a été formulée par les représentants des municipalités concernées par ce dossier à l'effet que 50% de la réclamation soit accordée (2 500\$) puisqu'une pompe ne fonctionnait pas. Par ailleurs, il est mentionné que l'accumulation d'eau n'aurait pas été évacuée rapidement même si les pompes avaient fonctionné, vu les trop gros volumes.

**4.1.2 Intégration de pompes et mise à jour de protections**

Les membres du comité administratif recommandent, suite aux échanges intervenus entre les représentants des quatre municipalités concernées, qu'il soit procédé à l'intégration de pompes et la mise à jour des protections de la station de pompage Lamoureux.

**4.1.3 Nomination d'un surveillant**

Il est suggéré de procéder à la nomination de M. Martin Laurendeau à titre de surveillant des digues et stations de pompage de la rivière du Sud en vue d'assurer une relève éventuelle. À cet effet, un encadrement interviendra relativement au nombre d'heures par semaine devant être réalisées, la surveillance en soirée et weekend. Par ailleurs, des vérifications seront faites auprès de Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) afin d'intégrer la gestion des alarmes des stations de pompage avec la surveillance déjà mise en place pour la téléphonie IP.

**4.2 Rivière du Sud, branche 19 - Saint-Sébastien et Saint-Alexandre - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la rivière du Sud, branche 19, à savoir : BMI experts-conseils inc. (2014-132) 6 546,96\$; Média transcontinental 138,54\$; BMI experts-conseils inc. 2 257,82\$; Wilfrid Laroche excavation 22 336,47\$; BMI experts-conseils inc. 1 629,19\$; Wilfrid Laroche excavation 600,74\$; Frais d'administration 500\$, pour un total de 34 009,72\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**4.3 Rivière du sud, branche 10 - Saint-Alexandre - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la rivière du Sud, branche 10, à savoir : BMI experts-conseils inc. (2014-118) 7 784,09\$; Média transcontinental 277,09\$; BMI experts-conseils inc. 3 692,13\$; Wilfrid Laroche excavation 30 694,60\$; Wilfrid Laroche excavation 2 242,01\$; BMI experts-conseils inc. 2 571,13\$; Wilfrid Laroche excavation 5 284,39\$; Frais d'administration 500\$, pour un total de 53 045,44\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**4.4 Cours d'eau Rouillé, branches 4, 6 et 7 -  
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. puisqu'il est déjà au dossier pour une autre section de ce cours d'eau. Il est également suggéré d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Rouillé, branches 4, 6 et 7 à Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Blaise-sur-Richelieu.

**4.5 Cours d'eau Rouillé, branches 2, 4, 6 et 7 -  
Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Blaise-sur-Richelieu**

**4.5.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 2, 4, 6 et 7 du cours d'eau Rouillé situées en les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Blaise-sur-Richelieu.

**4.5.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 8 mars 2016 sera déposé aux membres du conseil le 9 mars 2016 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

**4.6 Cours d'eau Séguin, Saint-Jean-sur-Richelieu et Richelieu**

**4.6.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 2, 4, 6 et 7 du cours d'eau Rouillé situées en les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Richelieu.

**4.6.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 8 mars 2016 sera déposé aux membres du conseil le 9 mars 2016 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

**4.7 Séance de travail**

Les membres du comité administratif recommandent qu'une séance de travail intervienne d'ici la fin avril afin de discuter de différents dossiers tels la gestion des cours d'eau, la gestion des déchets, etc.

**5.0 VARIA**

**6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

CAPV2016-03-04

**7.0            LEVÉE DE LA SÉANCE**

1728-03-16    Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la  
MRC du Haut-Richelieu, ce 4 mars 2016.

ADOPTÉE

---

M. Michel Fecteau,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier